

Session du Compte Administratif

*Amiens, le mercredi 26 juin 2019
Intervention du Président Laurent SOMON*

Mesdames, Messieurs, Chers collègues,
Mesdames, Messieurs les Directeurs,
Mesdames, Messieurs,

Avant que je n'entame mon propos liminaire, je vous propose de nous lever et d'observer une minute de silence en hommage à nos 3 sauveteurs de la SNSM disparus en mer au large des Sables- d'Olonne en pleine tempête Miguel pour venir en aide sur le « Jack Morisseau » à un bateau de pêche. Par ce geste, je souhaite aussi que nous rendions hommage aux 8000 bénévoles de la SNSM qui chaque année sur nos côtes secourent quelques 9000 personnes.

Je vous remercie.

Il me revient de vous faire part, suite au décès de notre collègue Pierre BOULANGER, du choix de son remplaçant José SUEUR, de rejoindre notre assemblée ce qui sera effectif dès notre Commission permanente de septembre prochain.

Il me revient, enfin, de vous informer du choix de notre collègue Marilynne DUCROCQ de quitter le groupe de la majorité "Unis pour la Somme" et de demeurer indépendante.

Je vous propose d'ouvrir notre session de juin consacrée au compte administratif de notre collectivité par quelques mots sur l'actualité récente nationale ou locale dont les répercussions pour notre collectivité seront importantes d'une part et de concentrer mon propos sur quelques points spécifiques d'autre part.

Au niveau français, les élections européennes poursuivent et accentuent la recomposition politique initiée lors de la campagne présidentielle de 2017.

Même s'il convient de relativiser quelque peu le vote des élections européennes, depuis toujours considéré, à tort, comme un vote "sans enjeux donc possiblement libérateur", le reflux de nos partis traditionnels de Gouvernement est réel.

La campagne peu lisible et mêlée à l'itinérance présidentielle dans le cadre du « grand débat » et à la crise des gilets jaunes a semé la confusion et imposé qu'il n'y aurait désormais comme seule alternative que l'extrême ...droite ou la république en marche.

Bien sûr je ne crois pas à cette pensée unique car s'il n'y a plus de pensée il n'y a plus d'avenir. Comme le disait Denis Jeambar « La pensée unique signe la victoire de l'esprit de monopole au sein d'une société prisonnière de dictateurs à penser et à vendre qui ont pris le contrôle de la théâtralité publique et de la machine à désirs. ».

Pour autant, ces élections ont montré l'importance accordée et signifiée aux élus que nous sommes, de la nécessité de l'accélération de la prise en compte des exigences environnementales pour ce qui concerne la qualité de l'air, des aliments, des mobilités, de la lutte contre toutes les pollutions,....

Nous poursuivrons l'imprégnation de nos politiques départementales dans ce sens et des investissements que nous faisons (agriculture biologique, énergies renouvelables, biodiversité, protection de la ressource,...). Un certain nombre d'orientations qui seront précisées au prochain DOB sont évoquées dans le rapport démarche d'innovation départementale dont nous aurons à débattre.

Il y a une nécessité d'accélération écologique.

L'occasion ici de vous dire que nous sommes le premier département autosuffisant en énergie verte électrique puisque l'énergie éolienne, quelque soit l'opinion de chacun sur ce sujet, a produit en 2018 1843 GWh pour une consommation départementale de 1151 GWh. Peut être avec les autres formes de mix énergétiques que nous soutenons, faut il faire promotion de ce fait pour attirer de nouvelles entreprises dont l'image environnementale devient un facteur déterminant du choix de territoires pour s'installer, un territoire à énergie verte.

Et puisque je parle entreprises, outre les bonnes nouvelles d'installation comme innova-feed à Nesle voici quelques semaines ou Ynsect à Amiens dans quelques mois, nous restons attentifs et mobilisés aux côtés des collectivités métropolitaines ou intercommunales, de la profession agricole ainsi que de l'Etat sur les dossiers de la sucrerie d'Eppeville et des difficultés rencontrées par toute la filière sucrière, ainsi que de la re-industrialisation de la zone Whirlpool et du redressement et du reclassement possible de salariés de WN.

Sur le plan institutionnel et concernant l'avenir de notre collectivité et des évolutions esquissées lors du grand débat par le Président de la République qui nous a réuni à deux reprises, tout reste à écrire.

Une réforme annoncée et reportée doit être discutée, avec une loi constitutionnelle qui prévoit l'inscription de l'impératif écologique à l'article 1 de la Constitution et l'abaissement du seuil du référendum d'initiative partagée d'une part et une loi ordinaire qui introduira une dose de proportionnelle, ainsi qu'une loi organique qui comprendra une baisse de 25% du nombre de parlementaires et la limitation du cumul des mandats dans le temps d'autre part.

Elle ne saurait se contenter d'être une opération de débauchages d'élus inquiets pour leur réélection ou de se satisfaire de mesures électoralistes en vue d'élections municipales en divisant ou ostracisant toutes les grandes représentations des collectivités AMF, ADF et ARF regroupées dans territoires unis.

Ce long débat doit déboucher sur un acte deux du quinquennat et un nouvel acte de décentralisation dont Jacqueline Gourault que je rencontrerai cette semaine, sera avec Sébastien Lecornu un ancien collègue, Président du Conseil départemental de l'Eure, l'artisan.

Le Président de la République a tracé le chemin
« Je souhaite que nous puissions ouvrir un nouvel acte de décentralisation adapté à chaque territoire. Les Français ont confiance dans leurs élus locaux. Et ce nouvel acte de décentralisation doit porter sur des politiques de la vie quotidienne : le logement, le transport, la transition écologique... pour garantir des décisions prises au plus près du terrain. Ce nouvel acte de décentralisation devra s'appuyer sur quelques principes simples : d'abord responsabilité, lisibilité et financements. »

Force est de constater que malgré les engagements de concertation et d'écoute de la représentation démocratique, les choix annoncés pour la réforme de la fiscalité ne confirment pas la méthode annoncée.

Ainsi le transfert de la part départementale de l'impôt foncier au bloc communal avec une surprime pour les plus petites communes (15 000 euros) ressemblent plus à une manœuvre pour charmer le bloc communal que d'une véritable stratégie fiscale dont les conséquences prévisibles et plusieurs fois annoncées se feront au détriment des départements qui perdront alors toute autonomie fiscale en lien avec les compétences de solidarité territoriale après que nous ayons déjà été amputés de l'autonomie de gestion avec les accords de Cahors et la limitation des hausses de dépenses de fonctionnement.

L'ADF qui vient de tenir son assemblée générale la semaine dernière a montré une presque totale unanimité à cet égard et travaille à faire évoluer le cadre de la réforme fiscale et le futur PLF 2020 notamment sur la péréquation horizontale sur laquelle elle fait des propositions très concrètes assorties de la fusion de 5 fonds de péréquation et de la hausse du taux de DMTO de 0,2 point uniformément sur le territoire national, dont le produit attendu serait affecté en totalité à ce fond unique de péréquation, réduisant de facto la participation des départements les plus riches.

Le deuxième volet est celui de la proximité, de la déconcentration des services de l'Etat.

La possibilité de la différenciation territoriale qui est énoncée trouvera déjà ici au cours de cette session son expression à travers le vœu sur l'urbanisme qui veut expérimenter une concertation locale et une déconcentration des décisions en matière de délivrance de documents d'urbanisme avec le souci de pragmatisme et du principe de réalité territoriale. Nous verrons si le principe annoncé peut être mis en œuvre de façon pratique et locale.

Ce sera donc un nouvel acte avec, sans doute, une refonte de la loi NOTRe sur la base d'un dialogue, espérons le et attendons. Il n'en reste pas moins vrai que **la vigilance reste de mise** pour nos collectivités départementales et sans faire de procès d'intention, je vous laisse juges de l'interprétation de propos tels ceux prononcés par le Président de la République le 25 avril dernier:

« Moi je suis convaincu que sur les sujets que j'évoquais, le logement quotidien, le transport, beaucoup de sujets de la vie quotidienne, quand on vote pour le Président de la République on ne vote pas pour cela. Quand on décide de la politique sociale de la nation, ce n'est pas au moment où on vote pour le Conseil départemental.

Or aujourd'hui, ce sont des compétences des départements. Vous voyez qu'il y a une perte de repères et de clarté démocratique dans le système tel qu'il fonctionne aujourd'hui. Donc nous devons là-dessus profondément refonder notre modèle. »

J'affirme en tous les cas la fierté et la volonté de notre collectivité à assumer ses responsabilités de solidarité sociale accomplies avec dévouement compétence et engagement par l'ensemble de nos agents des services en charge de nos politiques sociales.

Nous aurons d'ailleurs le 3 juillet prochain l'occasion d'organiser les ateliers de l'ADF autour du thème de la protection de l'enfance, une grande politique menée et soutenue par les départements. Nous sommes, bien sûr, la collectivité, la plus légitime à être chef de file du futur service public de l'insertion.

Vous le voyez l'actualité ne manque pas et défile à toute vitesse, l'occasion de m'exprimer à propos de vitesse sur la possibilité offerte de déroger sur les routes départementales aux 80 km/h.

Je proposerai à notre assemblée de se déterminer dès lors que nous connaîtrons les termes définitifs et la publication des décrets suite à l'approbation de la loi l'y autorisant. Nous le ferons à l'aune de cette rédaction avec le souci de la sécurité et du souhait de nos habitants.

C'est pour cela que d'une part j'ai demandé aux services des routes de nous faire le bilan de l'accidentologie sur notre réseau routier départemental et que nous lancerons une consultation à ce sujet ainsi que de vous informer des coûts que générerait cette prise de décision.

Ainsi je reviens plus précisément à la session qui nous réunit et dont je veux évoquer les points essentiels.

Tout d'abord le Compte Administratif dont sans triomphalisme mais avec fierté affiche des résultats favorables que je vous demanderai d'approuver à l'aune des efforts consentis par l'ensemble des agents de notre collectivité et que nous présentera Christelle Hiver, Vice-présidente aux finances.

Pour l'exercice 2018 et hors résultats reportés, le Compte Administratif présente un montant total de dépenses réelles de 625,2 M€ et un total de recettes réelles de 645,5 M.

Comme vous le savez, le Compte Administratif est un compte de résultats mais aussi un document budgétaire à part entière, qui présente la réalité des dépenses et recettes dont les niveaux de réalisation permettent d'apprécier la pertinence et la sincérité des prévisions.

En ce qui concerne d'abord la sincérité des prévisions, un taux d'exécution de plus de 94% en investissement et de 96,5% en fonctionnement attestent de la justesse de nos prévisions budgétaires.

En ce qui concerne ensuite les chiffres obtenus, je vous rappelle que nous nous étions fixés deux objectifs : un taux d'épargne supérieur à 10 % et une capacité de désendettement inférieure à 5 ans. Ces deux ratios prudentiels sont en effet des indicateurs pertinents pour attester de la bonne santé budgétaire d'une collectivité locale. Un taux d'épargne élevé représente sa capacité à financer des dépenses d'investissement grâce à l'autofinancement dégagé sur les dépenses de fonctionnement. De son côté, une faible capacité de désendettement témoigne d'un endettement maîtrisé et d'une situation budgétaire durablement favorable.

Pour l'exercice 2018, notre épargne brute atteint 88,88 millions d'euros (68,71 millions d'euros au CA 2017), soit un taux d'épargne brute de 14,4% (11,2% en 2017).

Notre capacité de désendettement est de 3,19 années, inférieure aux 4,27 années constatées en 2017.

Nous avons donc atteint les objectifs que nous nous étions fixés sur ces deux paramètres, et cela, une fois de plus, sans augmenter les impôts.

Ces bons résultats témoignent sans conteste de la pertinence des choix qui ont été les nôtres au moment de Refondation, ainsi que de l'engagement de l'ensemble de l'administration départementale à mettre en œuvre ces orientations.

Sans rentrer dans le détail de l'ensemble des chiffres de ce Compte Administratif, sur lesquels la Présidente de la commission des finances aura l'occasion de revenir, je souhaite néanmoins souligner encore quelques chiffres importants.

Nos dépenses de fonctionnement en 2018 (529,5 M€) sont en effet en baisse de 2,44% par rapport à leur niveau de 2017. Cette baisse s'explique notamment par un léger répit dans la hausse des allocations individuelles de solidarité, ainsi que par la perte de la compétence transport, et enfin par la poursuite d'une gestion rigoureuse de l'ensemble de nos ressources.

Les recettes de fonctionnement, quant à elles, ont atteint 618,4 M€, en hausse de 1,13%, et cela malgré la poursuite de la baisse de la DGF. Nos droits mutations atteignent cette année encore un record historique à plus de 58,5 M€, ce qui est 20 M€ de plus qu'en 2013. Par ailleurs, la réforme annoncée de la fiscalité locale va engendrer un manque à gagner sur nos recettes par la perte de la dynamique de l'évolution des bases du foncier bâti, qui représente 2 à 4 M€ par an. Autant de signaux qui nous incitent à rester très prudents pour l'avenir.

Dans le même temps, notre collectivité a maintenu un niveau d'investissement important. Nos dépenses d'investissement (hors remboursement en capital de la dette) ont en effet atteint un montant de 69,6 M€, en hausse de 12,6% par rapport à 2017. Et ces dépenses augmentent aussi bien pour les investissements propres du Département (+3,5 M€) que sur les subventions d'investissement versées à des tiers (+4 M€).

Notre résultat net global se monte à 86,8 M€. Il sera affecté lors de notre réunion d'octobre prochain qui portera, notamment, sur le budget supplémentaire 2019.

Enfin, et pour clore ce bref commentaire de notre Compte Administratif, nous avons réduit de manière significative le recours à l'emprunt. Alors que 35 M€ avaient dû être empruntés en 2017, nous avons pu nous limiter à 12,8 M€ en 2018. Notre collectivité s'est donc désendettée au cours de l'année 2018, avec un encours de dette de 283,4 M€ au 31 décembre 2018, en baisse de 9,9 M€ par rapport à 2017.

Voilà mes chers collègues le résultat des orientations que nous avons prises et que nous avons tenues lors de la 1ère moitié de notre mandat. Christelle HIVER, reviendra en détail sur chacun de ces éléments en présentant le détail de notre compte administratif 2018.

Ce résultat satisfaisant est la résultante d'une recherche d'efficacité engagée depuis 2015, avec une réorganisation des services couplée à l'engagement des agents, accompagnés d'une amélioration de l'environnement de travail pour simplifier et accélérer les relations entre les usagers et les services, et apporter des outils plus performants.

J'ajouterai que ce résultat nous permet de soutenir les investissements. Il nous permet par un classement financier excellent de pouvoir prétendre à des taux d'emprunts attractifs et de ne pas endetter davantage la collectivité.

Il doit aussi nous permettre d'anticiper :

- une possible réforme de la fiscalité qui se présente sous un aspect défavorable,
- l'augmentation des coûts du RSA déterminés par le gouvernement,
- de permettre d'assumer des hausses de tarification de l'APA comme nous l'avons choisi dans le cadre des CPOM signé avec les SAD et les Tarifs des EPHAD.

Mais aussi toutes celles qui nous ont et seront imposées comme le prévoit :

- le décret sur le financement de l'APA ou
- la tarification des EHPAD,
- la revalorisation des carrières des fonctionnaires territoriaux comme cette année depuis février du reclassement des assistantes sociales en catégorie A.

J'y ajouterai toute l'incertitude de la hausse de la prise en charge des MNA dont le nombre est de 300 aujourd'hui (plus 14% par rapport à 2017)

Ajoutez à cela l'incertitude dans le temps des évolutions des recettes comme les DMTO et les engagements financiers pris pour les projets structurants comme le CSNE ou le barreau Creil Roissy dont nous n'avons pourtant pas la compétence, vous le voyez, il est question de permettre les dépenses inhérentes à notre collectivité à ses compétences sociales et de permettre les investissements indispensables au développement de nos territoires et du bien vivre en Somme.

Le second axe de notre session sera l'occasion d'examiner des délibérations structurantes pour l'avenir de notre territoire et de notre collectivité :

Tout d'abord en matière sociale l'engagement de notre collectivité dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et d'approuver la convention à passer avec l'état pour sa mise en œuvre notamment des actions en faveur de la protection de la jeunesse et le renforcement des mesures en faveur de l'insertion que suivent avec conviction et engagement les Vice-présidentes Isabelle de Waziers et Virginie Caron- Decroix.

Elles auront l'occasion d'en débattre en commission mais permettez moi d'insister sur :

- la volonté de renforcer les aides à la parentalité afin de favoriser la prévention des ruptures de parcours pour les jeunes,
- d'accentuer l'effort pour l'insertion des jeunes majeurs issus de l'ASE vers l'emploi et le logement avec la création de 6 nouveaux postes de référents insertion des jeunes qui permettront de suivre 200 jeunes supplémentaires,
- la mise en place d'un 2ème accueil social inconditionnel de proximité sur sa partie sud est à Amiens.
- Enfin, Avec les référents de parcours des bénéficiaires du RSA et une orientation plus rapide vers un parcours défini et la mise en œuvre de la garantie d'activité toutes ces mesures concourent par le soutien financier supplémentaire de l'Etat à amplifier les actions de notre collectivité déclinées dans le Schéma départemental de l'insertion et les PTI.

A ces mesures et avec la volonté de réduire les risques de décrochage scolaire, nous proposons la présence d'éducateurs spécialisés dans les collèges après que nous ayons évalué positivement l'expérimentation entre Septembre 2017 et juin 2018 dans deux collèges amiénois mais dont l'insuffisance de crédits n'avait pas permis la poursuite.

Ces 6 engagements représentent plus de 11.5 millions d'euros, financés à 94% par le Département, complétés de 703 000€ de crédits de l'Etat sur 2019.

Ces efforts devraient s'amplifier dans les deux années à venir avec l'annonce d'une participation accrue de la part de l'Etat mais avec l'incertitude toujours présente de savoir si les abondements, ou la valorisation, des crédits départementaux déjà affectés à ces mesures, seront exonérés ou retraités dans le cadre des dépenses de fonctionnement et leur encadrement défini dans les accords de Cahors.

En 2ème commission sera également présenté l'important rapport sur le rapprochement des offices publics de l'habitat, l'OPAC et l'OPSOM.

Nous présenterons aussi , comme je m'y étais engagé un rapport d'information sur la mise en œuvre du juste droit du contrôle RSA, corollaire de l'accès au droit que nous souhaitons amplifier avec la lutte contre la fracture numérique et la dématérialisation des procédures.

A cet égard nous serons attentifs à la déclinaison et au fonctionnement pratique ainsi qu'à l'implication des administrations concernées des « maisons France service » annoncées, afin qu'elles soient de réelles réponses pratiques au besoin d'informations et d'accompagnement de nos concitoyens dans leurs tâches administratives quotidiennes.

Le Département comme il l'a fait dans le cadre du schéma départemental d'accessibilité aux services publics et l'accompagnement à la création des MSAP, sera présent et exigeant dans le cadre de ses compétences des solidarités sociales et territoriales afin que les solutions soient concrètes et efficaces.

Les résultats du Compte Administratif 2018 sont le fruit d'une réorganisation et d'une redéfinition et évaluation de nos politiques. Une réorganisation qui s'appuie sur le programme Département 3.0. Nous souhaitons amplifier et actualiser cette démarche en concertant davantage avec les usagers, les partenaires et les agents. C'est donc un **rapport important sur la démarche d'innovation du département** qu'il vous sera proposé d'adopter pour un acte 2 de notre mandat.

Il s'agit de vous proposer d'engager, après la phase de redressement de nos comptes, des mesures nouvelles pour l'amélioration du bien être des habitants de la Somme et des acteurs de notre collectivité par des modes de construction de nos politiques publiques sur un mode plus participatif et mieux ancrés sur le terrain.

Une méthode collaborative frugale et managériale. Sans décliner toute la présentation qui vous sera faite au cours de la session dans une séance de travail, je voudrai insister sur quelques aspects.

Collaborative par la reconnaissance de la qualité de l'expertise propre des usagers (habitants, partenaires et agents) pour permettre leur expression et l'amélioration des services proposés et des procédures pour l'accès à ceux ci ou aux droits, de l'environnement de travail et donc de la qualité de service.

Frugale par l'optimisation des moyens, la concentration vers l'essentiel, l'appel à l'ingéniosité, le souci de la simplicité et de l'agilité des dispositifs proposés.

Managériale avec le droit à l'expérimentation locale (ex : territoire zéro chômeurs) avec sa résultante l'évaluation et son corollaire, le droit à l'erreur ou droit à l'échec. Il s'agit de développer au sein de notre collectivité une culture fondée sur la confiance et la subsidiarité plutôt que sur l'obéissance aux ordres venus d'en haut.

Un réseau d'agents facilitateurs de l'innovation sera constitué avec un membre coordonnateur pour animer, suivre, organiser, promouvoir dans l'élaboration des grands projets les principes de la démarche, d'accompagner les directions et services dans les méthodes de co construction des projets.

C'est ainsi qu'ont débuté sous la houlette de Mr le Directeur Général l'acculturation des cadres à ces méthodes et entraîner l'ensemble des équipes et agents dans ce mouvement de l'innovation managériale.

Un lieu dédié à l'innovation viendra en appui du fonctionnement du réseau au sein de notre collectivité.

Tout cela devra nous aider à imaginer et Construire de façon responsable, collectivement avec les habitants, les usagers du service public, des partenaires institutionnels et associatifs et des acteurs des territoires un cadre de vie et un quotidien facilité et amélioré, durable et solidaire ou chacun peut apporter ses idées ou sa contribution.

C'est ainsi pour ne prendre que quelques exemples en matière de solidarité sociale :

- L'élaboration de nouvelles modalités de communication et d'information des habitants (courrier facile à lire et comprendre, nouvelle version du site Somme.fr,...)
- Appel à projet pour solutions innovantes de prise en charge des personnes fragiles
- Élaboration des schémas de l'enfance, des Pactes territoriaux de l'insertion, de la RAPT,... (cafetière italienne de Denis Piveteau)
- Et à construire, le schéma départemental l'inclusion numérique.

De même pour les solidarités territoriales:

- Renforcement de l'attractivité des bourgs centres
- Grand projet La Somme, la vallée idéale
- Schéma des pistes cyclables et des déplacements en mode doux...
- Des politiques d'aménagement territorial à construire dans une dynamique partenariale pour faciliter l'accès des habitants à la mobilité, aux services, aux espaces naturels, à la culture, à un cadre de vie de qualité, quelque soit le lieu de vie.

D'autres exemples en ces différents domaines vous seront présentés au cours de la présentation.

Une transition toute faite pour évoquer un autre rapport important de cette session qui présente la nouvelle stratégie pour faire de **Vallée de Somme, une vallée idéale.**

La majorité précédente présidée par Christian MANABLE avait lancé le Grand Projet Vallée de Somme avec l'ambition de retisser le lien entre nos habitants et notre fleuve.

Ce premier projet a permis l'édification de belvédères, la requalification de maisons éclusières en lieux touristiques ou encore la véloroute qui relie sur 120 km Péronne à St Valéry / Somme dont les dernières portions seront d'ailleurs achevées cette année. L'ensemble permet aujourd'hui de profiter d'une vallée riche de paysages somptueux et diversifiés, d'Histoire plusieurs fois millénaire et d'une biodiversité des plus préservée.

Ce 1er projet a donné lieu à de vifs débats entre les porteurs du projet et notre majorité actuelle non sur le sens du projet mais sur les deniers publics engagés pour les investissements sans stratégie globale environnementale, touristique et économique. Pour exemple les sommes investies pour rénover nos maisons éclusières sans derrière la moindre rentabilité. Je n'ai pas l'intention de refaire là le match mais juste de reconnaître la vision et l'impulsion et tirer l'expérience des erreurs qui ont pu être commises à l'époque. Je n'ai donc, en ce sens, aucun souci de paternité.

Nous avons après une pause, grâce au confortement de nos capacités financières l'opportunité de relancer cette dynamique, afin de poursuivre et amplifier ce projet en lui apportant une dimension partenariale, économique et environnementale plus importante. En ce sens, l'un des enjeux sera pour nous l'intégration au projet d'ensemble des communes et des intercommunalités bordant ou non notre fleuve avec qui le Département travaille pour l'attractivité, la qualité de vie et le développement des bourgs, notamment structurants. Nous souhaitons favoriser aussi les investissements privés à même d'apporter une offre touristique en phase avec les attentes actuelles et accompagner les projets locaux (bases nautiques...).

C'est ainsi que nous avons défini une nouvelle stratégie de développement que nous avons souhaité intituler "Programme Vallée Idéale" (dans le prolongement du projet amiénois de requalification urbaine) pour l'ensemble du fleuve et que nous allons vous proposer d'adopter au cours de cette session et que nous avons repris la gestion du label « Bistrot de Pays » que la CCI ne souhaitait pas poursuivre.

Notre fleuve à nous, la Somme, traverse d'Est en Ouest et quasi au centre, notre département. Il est bordé en ses limites par l'Authie et la Bresles et débouche sur l'une des plus belles baies du monde.

La Somme terre d'histoire et d'horizons.

La Somme est une chorde, véritable colonne vertébrale avec ses arêtes, ses affluents et vallées et relie les autres fleuves côtiers l'Authie et la Bresle qui limitent administrativement nos frontières départementales, le tout composant l'ossature géographique, historique, économique et touristique de l'ensemble de notre territoire.

La Somme a été au travers des siècles notre fleuve nourricier et il est devenu aujourd'hui un facteur incontournable de notre bien vivre en Somme et de notre attractivité.

Nous disposons en effet d'atouts essentiels d'attractivité dont le fleuve est un levier essentiel.

Nous sommes une destination accessible au cœur d'un bassin de population important (la région lilloise, la région parisienne), en proximité immédiate des grandes métropoles de l'Europe du Nord.

Nous disposons d'un cadre naturel privilégié, d'une biodiversité protégée, d'un patrimoine riche, d'une Histoire plusieurs fois millénaire aux traces encore visibles et disposons d'un potentiel de destination nature, sportif et culturel qu'il nous revient aujourd'hui de jouer la carte de notre fleuve comme levier économique et touristique de 1er plan.

Nous sommes de plus parfaitement dans l'air du temps des voyages et séjours de proximité, de l'utilisation des modes de transports multimodaux (vélo, train, bateau...), de l'insolite, de la simplicité et du "écologiquement responsable" avec un territoire qui fut industriel mais qui s'est transformé et qui est maintenant vertueux. Preuve s'il en est le classement RAMSAR et les grands migrateurs tels le saumon qui remontent notre fleuve.

Le rapport que nous vous présentons est un acte fort de notre mandat départemental mais au delà il nous engage sur le long terme. Une présentation vous sera faite lors d'une réunion de travail par Jean-Christian Cornette avec qui depuis 1 an et demi nous travaillons à l'élaboration de ce Programme, Vallée de Somme, la vallée idéale. Dix principes deux leviers et six axes, et pour permettre l'engagement des premières actions symboliques et structurantes il vous sera proposé l'ouverture d'une AP de 1,5 millions d'euros.

Ce rapport pré-programmatique illustre l'ambition de notre territoire, la valorisation de ses atouts environnementaux et forge l'adhésion des territoires et des habitants de la Somme à la construction de son destin auquel le département contribue depuis de nombreuses années par les travaux d'aménagement du fleuve et la lutte contre les inondations, la politique des ENS et la valorisation du patrimoine des productions locales.

Notre session sera aussi l'occasion d'aborder un certain nombre d'autres rapports et d'émettre un avis sur le SRADDET, schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires.

En troisième commission sera présenté dans le programme de la voirie départementale et suivant les engagements que j'avais pris avec les élus du Val de Somme et l'accord de ceux ci sur le cofinancement, l'inscription d'une nouvelle autorisation de programme de 1,2 million d'euros afin d'engager les études opérationnelles de la déviation Corbie- Fouilloy afin de pouvoir rendre possible les travaux dès le prochain PPI à partir de l'année 2022.

Nous aurons à prendre acte de la présentation des deux rapports d'observations définitives de la chambre régionale des comptes des Hauts de France relatifs, pour l'un à la gestion du département de la Somme en ce qui concerne les relations avec l'association de préfiguration de la fondation de l'Abbaye Royale de Saint- Riquier- Baie de Somme et, pour l'autre, à la gestion de l'association de préfiguration de la Fondation de l'Abbaye royale de Saint- Riquier - Baie de Somme.

Voilà mesdames et messieurs ce dont en préambule de notre session je souhaitais vous entretenir et vous informer.

Je tenais aussi avant de céder la parole aux différents présidents de groupe à remercier l'ensemble des services sous la houlette de Monsieur le Directeur Général pour la clarté et la précision des rapports qui vous permettent en toute transparence de juger les propositions ou résultats de nos actions.

Je vous remercie de votre attention.